

Séance du 7 avril 2010

L'an deux mil dix, le sept avril à 20 heures.

Le Conseil Municipal, s'est réuni dans la salle des délibérations.

La séance a été publique

Etaient présents : MR BRIDAULT Guy - FARAGUNA Antoine - LENOTTE François Xavier - LERCHE Jean-Jacques - HUART Marc - - BANSE Sébastien - Mme BUISSET LAVALARD Marie-Bernadette - Mme DE VALICOURT Christine

Etaient absents : Mr BUISSET Arnaud excusé - SAUVAGE Guillaume

Procurations : Mr BUISSET Arnaud à Mme BUISSET

Mme DE VALICOURT a été élue secrétaire.

Sur proposition de Mme BUISSET, Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOpte le compte rendu de la réunion du 20 janvier 2010

Mme la Présidente a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

I / COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Contenu du Compte Administratif de l'exercice 2009, dressé par Marie-Bernadette BUISSET, Maire, concernant la commune et présenté par Monsieur FARAGUNA.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur son approbation suivant les résultats ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT EN EUROS	RECETTES OU EXCEDENT EN EUROS
Résultats reportés		121 551.93 €
Opérations de l'exercice	146 117.52 €	226 372.10 €
Totaux	146 117.52 €	347 924.03 €
Résultat de clôture		201 806.51 €

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT EN EUROS	RECETTES OU EXCEDENT EN EUROS
Résultats reportés	21 994.44 €	
Opérations de l'exercice	45 208.56 €	29 266.57 €
Totaux	62 203.00 €	29 266.57 €
Résultat de clôture	37 936.43 €	

LIBELLE	ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT EN EUROS	RECETTES OU EXCEDENT EN EUROS
Résultats reportés	21 994.44 €	121 551.93 €
Opérations de l'exercice	191 326.08 €	255 638.67 €
Totaux	213 320.52 €	377 190.60 €
Résultat de clôture		163 870.08 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à la majorité le Compte Administratif 2009 de la commune.

II / APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2009.

Madame le Maire, présente à l'assemblée la comptabilité de la commune : le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Elle demande à l'assemblée, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2009:

- de s'assurer que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- de statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- de statuer sur la comptabilité des valeurs inactives
- d'approuver le compte de gestion du Receveur.

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

III / VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2010 DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIERES.

Considérant qu'il est préférable d'augmenter raisonnablement cette année les taux d'imposition, Madame le Maire propose une augmentation de 1% sur l'ensemble des taxes.

Certains élus considèrent que la pression fiscale ne doit pas être trop forte mais que les investissements nécessitent un effort fiscal des habitants qui conditionne par ailleurs l'attribution des dotations et des subventions.

Les taux seraient donc les suivants :

	Taux 2009	Taux 2010	Produite fiscal attendu
Taxe d'habitation	12.29 %	12.41 %	31 745 €
Foncier Bâti	11.20 %	11.31 %	18 616 €
Foncier Non Bâti	40.20 %	40.60 %	19 163 €
	TOTAL		69 524 €

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Pour : 6 contre : 4 Abstention : 0

IV / SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal décide d'accorder des subventions aux associations suivantes pour l'année 2010 :

- Chambre des Métiers : 30,00 €
- Association Omnisports Séranvillers : 1 000,00 €
- ADMR de Crévecoeur sur Escaut : 75,00 €
- CLIC: 57,20 €
- Société de Chasse : 50,00 €
- CCAS 400,00 €

Par ailleurs, le comité des fêtes recevra, en remboursement de l'avance faite pour les repas gratuits offerts aux participants des jeux inter villages : 375 euros et 108 euros pour , soit la somme de 500 euros.

Ces dépenses seront imputées au Budget Primitif 2010.

V / REPAS DES AINÉS

Lors de sa dernière réunion, le Comité des Fêtes exprimait le souhait que le repas des Aînés soit pris en charge par la commune.

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune prend déjà en charge le colis de Noël des Aînés et que le repas a depuis tout temps été pris en charge par le Comité des Fêtes. Elle demande l'avis de chaque membre du Conseil Municipal :

- 4 voix : 100 % Commune
- 3 voix : 100 % Comité des Fêtes
- 2 voix : 50 % Commune et 50 % Comité des Fêtes
- 1 abstention

La délibération est adoptée, le Conseil Municipal décide de prendre en charge le repas des Aînés à hauteur de 20 € par personne tout compris.

VI / APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2010

Madame le Maire présente le budget primitif 2010. Celui-ci sera présenté et voté au chapitre.

Il s'équilibre comme suit :

En Investissement :	Recettes	: 230 736.43 €
	Dépenses	: 230 736.43 €
Fonctionnement :	Recettes	: 357 723.08 €
	Dépenses	: 357 723.08 €

Après lecture de celui-ci, Madame le Maire demande à l'Assemblée de délibérer

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2010.

VII / LOCATIONS PRESBYTERE

Les baux de location du Presbytère étaient auparavant effectués par la Commune et suite aux problèmes de recouvrement de loyers, Madame le Maire soumet l'idée de faire appel à un huissier.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce principe pour les prochaines locations des appartements du Presbytère et autorise Madame le Maire à signer tous les papiers nécessaires à cette action.

Elle souligne également que conformément à la loi, la Commune doit effectuer un diagnostic de performance énergétique (DPE) des appartements avant de pouvoir les relouer. Le Conseil Municipal octroie tout pouvoir à Madame le Maire pour effectuer cette démarche.

VIII / REMPLACEMENT CAE

Monsieur André HUREZ a terminé son contrat fin mars. Une demande a été faite à Pôle Emploi pour assurer son remplacement. Plusieurs candidatures sont parvenues en Mairie, après divers entretiens, deux personnes semblent correspondre au profil demandé :

- Monsieur PROUVEUR Jérôme
- Monsieur Herlem Yves

Monsieur FARAGUNA suggère de les employer tous les deux pour 6 mois en sachant que les charges salariales sont prises en charge à 90 % par l'Etat. Madame le Maire rappelle les horaires d'été de Germain Boulet et veillera à ce que chaque employé exerce 20 heures/semaine soit 4 h/jour : 8H-12H ou 13H30-17H30.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **DONNE SON ACCORD** pour créer 2 postes en Contrat Unique d'Insertion.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec Pôle Emploi.

IX / CHAUFFE EAU DE L'ECOLE

Madame le Maire signale à l'Assemblée que le chauffe-eau de 70 litres de l'école ne fonctionne plus et que des devis ont été demandés auprès de divers sociétés. L'un s'élève à la somme de 805 € 96 et l'autre à 1 255 €.

Le Conseil Municipal souhaite un autre devis.

X / REMPLACEMENT DES FENETRES DE L'ECOLE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis qu'elle a reçus.

Le Conseil Municipal souhaite étudier les devis.

XI/ ECLAIRAGE PUBLIC

Un point est fait sur l'éclairage public : les nouvelles lanternes ont été posées et il a été demandé aux conseillers municipaux d'observer s'il n'y avait pas de « zone sombre » sur la commune et d'émettre leur avis. Une lanterne reste à placer.

Remarques du Conseil Municipal :

- la lanterne rue de Lesdain doit être réorientée car elle éblouie au niveau du carrefour.
- L'Eglise pourrait être mise en valeur par un meilleur éclairage
- L'abri bus ainsi que les passages piétons doivent être très bien éclairé (RD 960).
- Entre « la Place » et « la Targette » il existe encore des trous d'ombre.

Pour ces raisons, quelques lanternes supplémentaires seront installées.

XII/ TERRAIN RUE DE LESDAIN

Madame le Maire fait part à l'Assemblée que Mr LEGRAND, domicilié 2 Bis, rue de Lesdain, souhaiterait acheter une partie du terrain accolé à sa propriété appartenant à la commune, cadastré section ZI n° 19 d'une contenance de 0 a 50 ca. Le Conseil Municipal réserve sa décision en attente de confirmation de la nature de cette parcelle (proximité ligne haute tension) .

XIII/ SIVOM de VINCHY

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il doit se prononcer sur le retrait du SIVOM de VINCHY de la compétence Eau Potable et Eaux Industrielles de la commune de Ribécourt-la-Tour ainsi que sur la rétrocession de la station d'épuration de Gouzeaucourt aux communes membres de l'unité technique n°1 :

- Vu la délibération du Conseil Municipal de RIBECOURT LA TOUR, en date du 12 février 2010, demandant le retrait de la compétence IV Eau Potable et Eaux Industrielles du SIVOM de VINCHY,
Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 18 mars 2010, acceptant le retrait de la compétence IV Eau Potable et Eaux Industrielles du SIVOM de VINCHY,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- de rendre un avis favorable à la reprise de la compétence IV Eau Potable et Eau Industrielles par la commune de RIBECOURT LA TOUR.
- Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 26 novembre 2009, acceptant la restitution de la station d'épuration de GOUZEAUCOURT aux commune de GOUZEAUCOURT, GONNELIEU, VILLERS-GUISLAIN et VILLERS-PLOUICH,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- D'accepter la rétrocession de la station d'épuration de GOUZEAUCOURT aux communes énumérées ci-dessus.

XIV/ SIDEC

le Conseil Municipal est informé que Monsieur le Sous-préfet vient de faire connaître la décision du Président du **Syndicat Intercommunal de l'Energie du Cambrésis** qui a opté, en application du Livre II, Titre 1er, Chapitre II, Section 4 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la participation directe de la commune aux charges syndicales.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE :

- De ne pas s'opposer à la décision syndicale.

XV/ QUESTIONS DIVERSES

➤ **Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour les agents titulaires de la Commune.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE :

- d'adhérer au service de médecine préventive du CDG59
- et autorise Madame le Maire à signer la convention d'adhésion.

➤ **Modification des horaires du secrétariat**

Madame HEGO assure le secrétariat des mairies de Séranvillers-Forenville et d'Anneux. Monsieur OBLEZ, Maire d' Anneux, suite au congé maternité de sa secrétaire, a souhaité que Mme HEGO travaille à Anneux le vendredi au lieu du jeudi.

Rappel des jours de présence de Mme Ego : Lundi – mercredi – jeudi

➤ **Infos PLU**

Réunion publique à prévoir

➤ **Aérodrome de Niergnies-Cambrai**

La présentation du projet d'aménagement de l'aérodrome a été faite aux différents Maires de Communes adhérentes à la CAC le 3 février.

Le 11 février 2010, à la demande de Mme le Maire, Mr LIENARD, Vice-président en charge du développement économique a organisé une réunion de présentation du projet à la CAC. Assistaient à cette réunion, Mme BUISSET, Mr BOEZ, Mr FARAGUNA, Mr BRIDAULT, Mr BANSE, Mme Juliette DUPONT, Mr LIENARD, Mr CHIOSSONNE, chef du projet, Mr BRICOUT, Mr COUPE. Ont été transmises les inquiétudes des agriculteurs pour le devenir des AOT, mais la CAC n'est pas encore propriétaire.

Madame le Maire expose les différentes phases de la dépollution des 12 ha réalisée par la société Géomines et le retour des différentes réunions organisées par Monsieur le sous-préfet. Elle a souligné l'impact produit auprès des exploitants, éleveurs et horticulteur.

Les habitants de Forenville ont été informés des modalités de l'évacuation.

Une réunion d'information au profit des populations de Niergnies et de Forenville a eu lieu le jeudi 1^{er} avril à 18h15 à la mairie de Niergnies.

La Gendarmerie installera un PC en mairie de Séranvillers-Forenville pour la durée de l'opération.

➤ **Ferme solaire**

Commission de Développement Economique du 14 janvier 2010 : le dossier d'appel d'offre a été déposé auprès du Ministère du Développement Durable. Réponse de l'Etat, courant juin 2010.

➤ **Commission de Sécurité Routière**

Mr BEDU de Cible VRD a été consulté pour établir un devis.

Le 19 mars, Mr BEDU et Mr LEMAIRE du Conseil Général ont été conviés pour établir le diagnostic et forts de leur expérience ont proposé :

- Deux zones 30 à l'école, à la Mairie
- Priorité à droite sur la traversée de la RD 142, les plateaux ou stop au carrefour de Lesdain sont contre indiqués (nuisances sonores)
- Signalisations horizontales et verticales

pour un coût de 55 913 €.

Les travaux feraient l'objet d'une subvention au titre des Amendes de Police.

➤ **Monuments aux Morts**

2 devis ont été réalisés pour sa remise en état :

- 5 596 €
- 4 335 €

Le Conseil Municipal souhaite reporter la réfection du Monuments aux Morts.

➤ **NOREADE**

Madame le Maire et Mr Boez ont rencontré Mr TALLEU le 9 février 2010.

La station d'épuration a une capacité de 800 équivalents habitants et non 850 comme stipulé dans la carte communale.

Il a été évoqué de réfléchir à la programmation des changements des canalisations du réseau en fonction de la réfection des trottoirs.

Le 12 février : Mr Malaquin en charge des travaux de démolition du château d'eau et station de pompage

Mr Halle responsable chez Noréade Wasquehal

Mr Halupka responsable eau potable Noréade de Beauvois

Ont organisé une rencontre pour se rendre sur les deux sites pour organiser ces travaux.

Madame le Maire a émis la possibilité de la démolition du château d'eau de la RD 960.

➤ **Voirie rue de Forenville**

Madame le Maire a rencontré trois entreprises pour établir un devis pour la réfection de la rue de Forenville :

- 65 010 €
- 15 796 €
- 7 391 €

La commission des travaux se rendra sur place pour voir ce qu'il y a lieu de faire.

➤ **Pôle de Développement Rural CAC – Fonds de Concours**

Le souhait du Pôle de Développement Rural est de :

- Maintenir la Dotation de Solidarité Communautaire comme telle et créer une Commission pour la révision éventuelle de celle-ci (pourcentage population et potentiel fiscal)
- Attribuer en 2010 un Fonds de Concours aux Commune Rurales (- 2 000 habitants) sur la base de 100 000 €/mandat/Commune pour des projets d'investissement en sachant que le Fonds de Concours ne peut excéder la part de financement communale hors subvention.

Pour 2010, une enveloppe de 360 000 € est prévue pour les Communes Rurales.

Est attendue la date pour le dépôt des dossiers.

